

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 15 décembre 2014, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Avis de motion ;
 - 1.1. Règlement no 265-2015 fixant les taux de taxes pour l'année 2015 ;
2. Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3 ;
 - 2.1. Les Constructions BML, division de Sintra inc. ;
 - 2.1.1. Recommandation de paiement no 2 ;
3. Conditions salariales ;
4. Période de questions ;
5. Clôture et levée de la séance.

1. AVIS DE MOTION

1.1. Règlement no 265-2015 fixant les taux de taxes pour l'année 2015

Avis de motion est déposé par Carole Brochu, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 265-2015 fixant les taux de taxes pour l'année 2015.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Carole Brochu,
Conseillère

2. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN/PHASE 3

2.1. Les Constructions BML, division de Sintra inc.

2014-12-385

2.1.1. Recommandation de paiement no 2

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,

APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 2 concernant les travaux de prolongement de services dans le développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3» à Construction B.M.L., division de Sintra inc., au montant de six cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante-sept cents (687 693,57 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2014-12-386

3. CONDITIONS SALARIALES

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la rémunération 2015 de tous les salariés de la municipalité de Saint-Isidore soit autorisée par le conseil comme suit :

SALARIÉS	HEURES SEMAINE	INDEXATION AUGMENTATION	REMARQUES
Salariés réguliers			
ALLEN, Richard	32 hres	3 %	
BOULANGER, Michel	S/O	4,4 %	
BOUTIN, Evelyne	35 hres	Classe et échelon approuvés + rétro	échelle fonction publique
CHABOT, Louise	35 hres	Classe et échelon approuvés + rétro	échelle fonction publique
ÉMOND, Guylaine	35 hres	Classe et échelon approuvé + rétro	échelle fonction publique
GAGNÉ, Michel	S/O	4,6%	
ROYER, Rolland	40 hres saisonnier	3 %	
TANGUAY, Suzy	35 hres	Classe et echelon approuvés + rétro	échelle fonction publique
TRACHY, Louise	34 hres	3 %	1 250 \$ / an compte dépenses selon entente
Autres salariés			
Élus municipaux	S/O	3 %	
Remplaçants, eau potable	S/O	3 %	plus frais de déplacement
Officiers SSI	S/O	5,4%	
Pompiers volontaires sans exception	S/O	3 %	1. intervention 2. pratique, entretien mensuel, prévention, formation, colloque, congrès, témoignage en cour
Autres employés	S/O	3 %	

QUE les employés engagés habituellement au taux du salaire minimum, par exemple les étudiants, demeurent à ce taux, sauf si une entente est établie.

QUE le conseil conserve le nombre d'heures effectuées par les pompiers lors de la pratique et de la maintenance mensuelles, soit respectivement 3,5 heures et 4 heures, et le nombre minimal par appel lors d'intervention, soit 2 heures.

QUE le directeur par intérim du service en sécurité incendie ait à sa disposition 6 heures de pratique additionnelles par pompier qu'il peut utiliser, si nécessaire, au moment jugé opportun et ce, annuellement.

QUE pour l'année 2014, une prime de rendement au montant total de quatre mille trois cent dollars (4 300,00 \$) soit répartie au personnel régulier à temps plein et saisonnier, actuellement en poste.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2014-12-387

5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 25.

Adopté ce 12 janvier 2015.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
